

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'AVEIZIEUX

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2024-043 en date du 6 mai 2024, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aveizieux dont les objectifs portent sur : envisager un développement de l'habitat maîtrisé et équilibré ; maintenir une dynamique de territoire ; préserver et valoriser le cadre de vie.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la commune d'Aveizieux, représentée par son maire Monsieur Sylvain DARDOUILLER. Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Toute information relative à la révision du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie d'Aveizieux – 1 rue des Erables, 42330 AVEIZIEUX – 04.77.94.00.12.

Par décision n°E24000028/69 en date du 11 avril 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Pierre BRUYAS, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Denis BRUNETON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement.
- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme comprenant : Le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et d'Orientation, le règlement écrit et graphique incluant la liste des Emplacements Réservés et les annexes.
- Les pièces administratives liées à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dont les délibérations et l'arrêté d'ouverture d'enquête.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une décision après examen au cas par cas de l'Autorité environnementale, décision n°2022-ARA-KKU-2837 rendu le 26/10/2022. La procédure de révision du PLU d'Aveizieux n'est pas soumise à évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs à partir du 27 mai 2024 à 14h00 au 1er juillet 2024 à 12h00, à la Mairie d'Aveizieux - 1 rue des Erables - 42330 Aveizieux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5406>
- en version papier consultable gratuitement à la mairie d'Aveizieux, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 ; les mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 ; les vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Aveizieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : enquete-publique-5406@registre-dematerialise.fr en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie d'Aveizieux - 1 rue des Erables - 42330 Aveizieux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie d'Aveizieux aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5406>,
- soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie d'Aveizieux :
 - Le lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 17h00 ;
 - Le mercredi 5 juin 2024 de 16h00 à 19h00 ;
 - Le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - Le lundi 1er juillet 2024 de 9h00 à 12h00.
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5406@registre-dematerialise.fr « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »,
- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative au PLU d'Aveizieux à l'adresse suivante : Mairie d'Aveizieux - 1 rue des Erables - 42330 Aveizieux.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale seront consultables à la mairie d'Aveizieux, siège de l'enquête publique. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5406> et donc visibles par tous. Elles seront également consultables à la mairie d'Aveizieux, siège de l'enquête publique.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune d'Aveizieux, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de la Loire (l'Essor, le Progrès).

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5406>), sur le site internet de la commune d'Aveizieux (<https://mairie-aveizieux.fr/fr/>) et par affichage dans le centre bourg (1 rue des Erables), à la salle municipale (48 rue des passementiers) et au carrefour des Granges et Garde-Milon.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Aveizieux et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://mairie-aveizieux.fr/>